

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Election de délégués dans les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes**

*Mesdames, Messieurs,*

*L'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales prévoit que "Les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L2122-7." c'est-à-dire dans les conditions prévues pour l'élection du maire : au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales relatif à l'élection des syndicats de communes,

**VU** l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'élection de délégués des syndicats intercommunaux et mixtes afin de permettre à ceux-ci de poursuivre leur fonctionnement suite au renouvellement général des conseils municipaux,

Sont élus les délégués suivants :

**COMMUNE DE CHATELLERAULT****Délibération du conseil municipal****du 17 avril 2014****n° 2****page 2/2**

<b>Désignation du syndicat</b>	<b>Nombre de délégués titulaires</b>	<b>Nombre de délégués suppléants</b>
<b>Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de la Vienne - Énergies Vienne (SIEEDV)</b>	T -Evelyne AZIHARI	S – Gilles MAUDUIT
<b>SIVEER Comité syndical du SIVEER</b>	T -Evelyne AZIHARI T -Gilles MAUDUIT T -Jean-Pierre ABELIN T -Jean-Michel MEUNIER T -Laurence RABUSSIER T -Jacques MELQUIOND T -Mohamed BEN EMBAREK T -Daniel BEAUDEUX T -Thomas BAUDIN T -Pierre BARAUDON	S- Françoise BRAUD S - Françoise MERY S - Stéphanie COTTEREAU S - Ahmed BEN DJILLALI S – Yasin ERGÜL S - Philippe MIS S -Anne-Florence BOURAT S – Corine FARINEAU S - Frédéric BRAILLARD S – Aurélie LEBORGNE
<b>SIVEER Comité local d'Availles-en-Châtellerault (ex SIAEP)</b>	T -Laurence RABUSSIER T – Nelly CASSAN-FAUX	S – Thomas BAUDIN
<b>Regroupement Intercommunal pour la Valorisation et l'Entretien de la Vienne (R.I.V.E.)</b>	T -Laurence RABUSSIER T -Nelly CASSAN-FAUX	S -Thomas BAUDIN S -Evelyne AZIHARI
<b>Syndicat Intercommunal Opérationnel d'Aménagement de la vallée de l'Ozon</b>	T – Maire (prévu par les statuts) T – Laurence RABUSSIER	S – Maryse LAVRARD S – Thomas BAUDIN
<b>Syndicat Intercommunal Opérationnel d'Aménagement de la Vallée de l'Envigne</b>	T -Thomas BAUDIN T -Laurence RABUSSIER	S -Nelly CASSAN FAUX
<b>Syndicat mixte pour l'aménagement du Clain</b>	T -Laurence RABUSSIER T -Thomas BAUDIN	
<b>Vienne Services</b>	T – Jean-Pierre ABELIN	

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous préfecture, le 24/04/2014 n° 3986  
Publié au siège de la mairie, le 24/04/2014

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER